

# Novèlas d'ací !

Le bulletin d'informations de la CCBG

## NOUVELLE ANNÉE 2022



Par la voix de son président, Jean Labour, et de ses dix vice-président(e)s, la communauté de communes du Béarn des gaves souhaite *« à toutes les femmes, à tous les hommes, à tous les enfants du territoire, beaucoup de joie, de réussite, et surtout de bonheur pour cette nouvelle année... Et vive le Béarn des gaves ! »*.

## CENTRES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 EN BÉARN DES GAVES

Si vous êtes éligible, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'un des deux centres de vaccination en Béarn des gaves :

À **Salies-de-Béarn**, depuis ce lundi 10 janvier, le centre de vaccination s'est installé au rez-de-chaussée de la mairie, place du Bayaà. Rendez-vous obligatoire via le site [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) ou par téléphone, au 07 84 83 39 41.

Ouverture du centre : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Nota bene : les vaccins Moderna et Pfizer sont administrés dans ce centre.

À **Sauveterre-de-Béarn**, aux établissements de Coulomme (Ehpad), rue Yann Dou Sabalot.

Rendez-vous obligatoire via le site [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) ou par téléphone, au 05 59 38 79 86, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Ouverture du centre : du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h, et le samedi, selon les possibilités.

Nota bene : le vaccin Pfizer est administré dans ce centre.

Attention : aucune personne ne sera vaccinée sans rendez-vous.

## DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : réponses aux administrés

Dans le souci d'améliorer sa communication autour du déploiement de la fibre dans le Béarn des gaves, THD 64 établit des fiches « Réflexe » qui ont pour objectif d'aider les personnes (conseillers communautaires et/ou municipaux, secrétaires de mairie...) en contact direct avec les administrés afin de mieux les renseigner sur ce déploiement, à travers le site [thd64.fr](http://thd64.fr)

La fiche réflexe n° 4, en pièce jointe, vient remplacer la n° 2, adressée au mois de juin dernier. Neuf points y sont abordés :

1. Une nouvelle rubrique « Infos pratiques », en haut à droite sur la page d'accueil du site [thd64.fr](http://thd64.fr)
2. Une foire aux questions, avec la possibilité d'envoyer un message à THD 64.
3. Vérifier son éligibilité sur la carte correspondante du site [thd64.fr](http://thd64.fr)
4. Pas encore de pastille verte ?
5. Cas particulier de l'immeuble collectif de plus de trois logements.
6. En cliquant sur la pastille verte, les informations indiquées ne correspondent pas à votre adresse.
7. Signaler un dommage sur le réseau (fibre arrachée, armoire ouverte, etc.).
8. Échec au raccordement de l'abonné après un rendez-vous avec le technicien de l'opérateur commercial.
9. Promoteur ou aménageur, déclarez votre nouveau programme immobilier.

## COLLECTE DES DÉCHETS

Les calendriers de collecte, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, sont consultables sur notre site Internet

► <https://urlz.fr/7z9u>

Ils mentionnent si le ramassage des déchets a lieu les jours fériés et, dans la négative, s'il est avancé ou reporté.

## REDEVANCE INCITATIVE : mise en place sur le secteur salisien

**Information à destination des administrés domiciliés sur les communes de l'ancien canton de Salies (Auterive, Bérenx, Carresse-Cassaber, Castagnède, Escos, Labastide-Villefranche, Lahontan, Léren, Saint-Dos, Saint-Pé-de-Léren et Salies-de-Béarn) :**

### Mise en place de la RI (redevance incitative)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, après une période blanche d'une année, la mise en place de la RI est effective sur le secteur salisien, en remplacement de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), qui figurait jusqu'ici sur l'avis d'impôt « Taxes foncières ». Début février, une facture fictive, dite « blanche », sera envoyée par la CCBG à tous les propriétaires ou bailleurs du secteur salisien, précisant, à titre informatif, la consommation du service de chaque logement pour l'année 2021, mais **elle ne sera pas à régler**. Aujourd'hui, chaque usager peut tester les équipements et changer ses pratiques en s'équipant d'un composteur, en triant mieux et en s'assurant que le volume du bac à couvercle noir correspond bien à son besoin.

## REDEVANCE INCITATIVE : grille tarifaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la RI (redevance incitative) est étendue aux 53 communes du territoire de la CCBG (communauté de communes du Béarn des gaves).

Établie en fonction des recettes requises pour équilibrer les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service, la grille tarifaire 2022 de cette redevance a été approuvée en Conseil communautaire le 17 décembre 2021. Il est à noter que les tarifs restent inchangés par rapport à ceux en vigueur en 2021. Pour la consulter ► <https://urlz.fr/cg6v>

### UN DOUTE, UNE QUESTION ?

#### Pour toute question portant sur la redevance incitative et/ou sa facturation :

Sylvie Lacrouts,

par courriel : [environnement@ccbearndesgaves.fr](mailto:environnement@ccbearndesgaves.fr)

ou par téléphone, au 05 59 66 09 42, ou au 07 84 26 60 52

#### Pour un changement de bacs, de propriétaire ou de locataire, un emménagement ou un déménagement :

Delphine Beaucoueste,

par courriel : [technique.dotation@ccbearndesgaves.fr](mailto:technique.dotation@ccbearndesgaves.fr)

ou par téléphone, au 05 59 66 09 43, ou au 07 84 26 60 41

#### Pour un problème de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif :

Mathieu Chedozeau,

par courriel : [collecte@ccbearndesgaves.fr](mailto:collecte@ccbearndesgaves.fr)

ou par téléphone, au 05 59 38 30 46, ou au 07 84 26 60 44

#### Pour une information sur le tri :

Maider Etcheto et Elorri Larçabal (ambassadrices du tri Bil Ta Garbi),

par courriel : [maider.etcheto@biltagarbi.fr](mailto:maider.etcheto@biltagarbi.fr) ou par téléphone, au 06 87 99 73 65

par courriel : [elorri.larcabal@biltagarbi.fr](mailto:elorri.larcabal@biltagarbi.fr) ou par téléphone, au 06 45 48 88 18

#### Pour tout renseignement concernant les déchetteries, plateformes de déchets verts et sites à gravats :

Gilles Dumur,

par courriel : [technique.environnement@ccbearndesgaves.fr](mailto:technique.environnement@ccbearndesgaves.fr)

ou par téléphone, au 05 59 38 30 46, ou au 07 88 60 47 43

Pour en savoir plus (grille tarifaire, badge abri-bac, calendrier des collectes...),

vous pouvez également consulter le site Internet de la CCBG ► [www.ccbearndesgaves.fr](http://www.ccbearndesgaves.fr)

Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « REDEVANCE INCITATIVE »

## ASSOCIATION TERVID'HOM

La CCBG soutient l'association Tervid'Hom, active depuis le début de l'année 2021 et qui organise des actions de collecte de déchets prioritairement centrées sur les berges du gave d'Oloron. Pour cela, l'intercommunalité s'est engagée à collecter gracieusement les déchets ramassés après les opérations réalisées sur le territoire par Tervid'Hom et des bénévoles (calendrier de collecte en PJ).

Si vous souhaitez une intervention sur votre commune ou être tenus informés, contactez-les par courriel : [asso-tervidhom@outlook.fr](mailto:asso-tervidhom@outlook.fr)

ou par téléphone : 06 58 86 65 01.

## FRANCE RÉNOV' POUR LES PROJETS DE TRAVAUX

Tout administré du Béarn des gaves peut **bénéficier de conseils personnalisés, indépendants et gratuits pour l'accompagner dans ses travaux de rénovation énergétique de l'habitat**. Pour obtenir un rendez-vous ou être recontacté par Adrien Lyon, conseiller de la plateforme France Rénov' proposée par la CCBG avec le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine ► 05 59 38 30 46 (accueil CCBG) ou 07 55 61 40 29 (France services), du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

## FRANCE SERVICES OUVRE EN BÉARN DES GAVES !

Le 24 janvier prochain, France services ouvrira ses portes sur le territoire de la CCBG. Ce nouvel espace permettra de faciliter l'accès des citoyens aux services publics et leur offrira un accompagnement sur mesure au numérique.

Forte de l'ambition d'un retour du service public au sein des territoires, la communauté de communes du Béarn des gaves a en effet décidé de se doter d'un espace France services ouvert à tous, moderne et accueillant, qui permettra aux habitants d'accéder, dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics : la Caf, les Finances publiques, la Sécurité sociale (assurance retraite et assurance maladie), le ministère de l'Intérieur, Pôle Emploi, la MSA, le ministère de la Justice et La Poste.

Deux agents labellisés France services ont ainsi été formés pour accueillir et accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien, comme l'immatriculation de véhicules, les demandes d'allocations, les questions concernant les impôts, le dépôt d'un dossier de retraite, les déclarations à la Sécurité sociale ou à la MSA, etc.

### Une organisation multisite... en lien avec l'Espace numérique du Béarn des gaves

Les permanences auront principalement lieu sur rendez-vous :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (14, rue Saint-Germain) : le mardi, de 14 h 30 à 16 h 30, et le mercredi matin, de 9 h 30 à 12 h 30.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux du Pôle social (chemin Bellecave) : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la mairie (place Royale) : les mardi et jeudi, de 14 h à 17 h.

Avec l'ouverture de ce nouveau dispositif porté par la Communauté de communes, c'est un service public de proximité, plus humain et plus accessible, qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

Contact : Chrystelle Laplace, conseillère France services, par téléphone, au 07 55 61 40 29, ou par courriel : [franceservices@ccbearndesgaves.fr](mailto:franceservices@ccbearndesgaves.fr)

## ACCUEILS DE LOISIRS

Tous les mercredis de l'année scolaire, nos accueils de loisirs à Navarrenx et Salies-de-Béarn proposent de nombreuses activités pour les enfants. En ce début d'année, ils partiront à la découverte de l'Amérique du sud, du Machu Picchu, des lamas... Pour découvrir leur feuille de route ► <https://urlz.fr/h5uR>

Contacts :

**ALSH de Navarrenx** : Virginie Le Minez, par téléphone, au 06 80 18 18 87, ou par courriel : [alsh.navarrenx@ccbearndesgaves.fr](mailto:alsh.navarrenx@ccbearndesgaves.fr)

**ALSH de Salies** : Émilienne Vidal, par téléphone, au 06 78 68 02 41, ou par courriel : [alsh.salies@ccbearndesgaves.fr](mailto:alsh.salies@ccbearndesgaves.fr)

## ENTREPRISES DU BÉARN DES GAVES : France Thermes consulte sur le territoire

26 M d'euros de travaux ! La rénovation de tous les ouvrages du premier resort thermal et touristique des Pyrénées-Atlantiques, à Salies-de-Béarn, débutera au cours du premier semestre 2022. Dans ce cadre, le groupe France Thermes souhaite privilégier, à compétences et coûts équivalents, le recours aux artisans, entreprises de travaux et fournisseurs du territoire.

Aussi, afin de leur faciliter l'accès aux consultations et leur permettre de se faire connaître dès maintenant, un courriel spécifique est mis à leur disposition ► [salies@france-thermes.com](mailto:salies@france-thermes.com)

Pour plus d'informations ► <https://urlz.fr/h120>

## E-MERCAT : pour des soldes engagés

Pour se faire plaisir et/ou offrir des chèques cadeaux, pour consommer localement et soutenir plus de 160 professionnels de proximité en cette période de soldes, une seule adresse ► [www.e-mercat.com](http://www.e-mercat.com)

## ESPACE NUMÉRIQUE OUVERT À TOUS !

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, les trois sites de la Cyber-base ont laissé la place à ceux de l'Espace numérique du Béarn des gaves : **un nouveau service** qui, en plus de l'accès libre et des accompagnements individuels, propose désormais des parcours d'initiation et de perfectionnement au numérique, en petits groupes, ainsi que des ateliers thématiques.

### Un accompagnement en informatique adapté à vos besoins... en lien avec France services Béarn des gaves

Ouvert et accessible à tous (avec un aménagement de l'accueil désormais au rez-de-chaussée pour le site de Sauveterre), l'Espace numérique vous accueille :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (entrée latérale : rue de la Fontaine) : le mercredi, de 10 h à 13 h, et le vendredi, de 14 h à 17 h.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux de la Maison des services (2, avenue Al Cartéro) : le lundi, de 10 h à 13 h, et le jeudi, de 14 h à 17 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la maison Rospide (place Royale) : le mardi, de 14 h à 17 h, et le jeudi, de 10 h à 13 h.

Contact : Nathan Hostier, médiateur numérique,  
par téléphone, au 07 54 38 11 51, ou par courriel : [espacenumerique@ccbearndesgaves.fr](mailto:espacenumerique@ccbearndesgaves.fr)

## TAXES FONCIÈRES 2022 POUR LES CONTRIBUABLES DU SECTEUR SALISIEN

**Information à destination des administrés domiciliés sur les communes de l'ancien canton de Salies (Auterrive, Bérenx, Carresse-Cassaber, Castagnède, Escos, Labastide-Villefranche, Lahontan, Léren, Saint-Dos, Saint-Pé-de-Léren et Salies-de-Béarn) :**

### **Calcul de la taxe foncière 2022**

L'avis d'impôt « Taxes foncières pour 2021 » tient compte, pour le calcul de la cotisation, de la colonne « taxe ordures ménagères ». Or, celle-ci sera remplacée, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, par la RI (redevance incitative) pour l'enlèvement des ordures ménagères, qui sera directement facturée par la communauté de communes du Béarn des gaves.

Pour les administrés ayant choisi la mensualisation, l'échéancier des paiements pour 2022 qui figure sur l'avis d'impôt tient donc compte du chiffre de la colonne « taxe ordures ménagères » et la somme mensuelle indiquée est, par conséquent, surestimée.

Dans ce cas, il est possible de modifier le montant de ce prélèvement sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : après avoir sélectionné l'impôt concerné (cocher la case correspondant aux taxes foncières), cliquer sur « Moduler vos prélèvements mensuels » (en bleu) et saisir le **nouveau montant annuel** estimé des taxes foncières, **en déduisant le montant annuel de la cotisation 2021 « taxe ordures ménagères » du montant de l'impôt 2021**. Il suffit ensuite de confirmer.

Cette modification peut également être réalisée par téléphone ou en se rendant directement à son centre des finances publiques (voir rubrique « Vos contacts » sur l'avis d'impôt).